Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213502461-20261109-26_11_56-DE

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

**MAIRIE DE**

**35120**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 9 novembre à 20h30. Date de convocation : 05/11/2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MAINSARD François, Maire de Roz-Landrieux.

**Étaient présents :** M. François MAINSARD, M. Éric DELALANDE, Mme Delphine LARCHER, M. Olivier RAOUL, Mme Sylvie FIZELIER, adjoints, Mme Guillemette JOURDAN, M. Olivier MOQUEREAU, Mme Virginie ROBINAULT, M. Éric LEDORMEUR, M. Régis ROBIN, Mme Delphine GAUTIER, M. Jonathan LAFAIX, Mme Tiphaine QUEMERAIS, M. Benoit ROUPIE, Mme Lise MAINSARD

**Secrétaire de séance** : M. Régis ROBIN

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 15 Quorum : 8

**N° 26-11-56 PATRIMOINE : Convention d'occupation d'un bien immobilier avec SNCF Réseau**

Vu le projet de Défense Extérieure Contre l'Incendie au lieu-dit La rochelle,
Vu le projet de STECAL indiqué dans le PLU à Vildé Bidon,
Vu le projet de convention d'occupation d'immeubles bâtis ou non bâtis dépendant du domaine public sans exploitation économique à intervenir entre la Commune et SNCF Réseau ;
CONSIDÉRANT que SNCF Réseau est propriétaire des parcelles cadastrales n° 53 et 62p de la Section H, desservant la parcelle cadastrale n°51 de la section H, appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

Le secrétaire de séance
M. Régis ROBIN

Le Maire,
M. François MAINSARD

MAIRIE DE ROZ-LA

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Délibération exécutoire à la date de publication.